

	<p style="text-align: center;">ASSOCIATION LAÏQUE DES AMIS DES MONUMENTS PACIFISTES DU RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Association fondée, sous le parrainage de la Fédération du Rhône de La Libre Pensée, affiliée à la <i>Fédération Nationale Laïque des Associations Des Amis des Monuments Pacifistes, Laïques, Républicains et Anticléricaux.</i> alampr@orange.fr</p>	
<p style="text-align: center;">Le monument aux morts de Dardilly (Rhône)</p> <p style="text-align: center;">« Contre la guerre A ses victimes A la fraternité des peuples »</p>	<p style="text-align: center;">Lettre de liaison n°2023-2</p>	<p style="text-align: center;">25/10/2023</p>

SOMMAIRE

- Editorial.
- Obligatoire ou pas, non au SNU.
- Jusqu'à la victoire : réhabilitation des Fusillés pour l'exemple.

Editorial


SEULS LES TRAVAILLEURS ET LES PEUPLES IMPOSERONT : **ISRAËL – PALESTINE : LA PAIX TOUT DE SUITE !**



| Des bâtiments détruits à Gaza. © UNICEF/Hassan Islyeh

Il faut que cessent les violences dont sont victimes, aujourd'hui, les travailleurs et leurs familles, dont des enfants, israéliens et palestiniens.

La seule solution pour que puisse être rétabli des conditions élémentaires de vie pour la population palestinienne est l'arrêt immédiat des bombardements.

 <p>Nations Unies</p>	<p>Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, le 19/10/2023 a déclaré que « <i>les locaux de l'ONU et tous les hôpitaux, écoles et cliniques ne doivent jamais être pris pour cible</i> ».</p> <p>Il a demandé que les fournitures vitales – notamment le carburant, la nourriture et l'eau – soient autorisées à entrer à Gaza. « <i>Nous avons besoin d'un accès humanitaire rapide et sans entrave dès maintenant</i> »</p>
---	--

Ayant pour but et agissant pour cela depuis sa création, de perpétuer le message de paix et concorde entre les peuples par le refus de la guerre, de toutes les guerres, l'Association Laïque des Amis des Monuments pacifistes du Rhône, comme elle condamne les actes odieux du Hamas, condamne la réponse aveugle de l'armée israélienne contre la population civile de Gaza.

Elle condamne tous les crimes de guerre quels qu'en soient les auteurs. Il est inadmissible de s'en prendre aux populations civiles.

Dans une tribune publiée le 13 octobre dans le [New York Times](#), le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres : « ... Et il est clair que les actes horribles commis par le Hamas ne justifient pas que l'on réponde par une punition collective du peuple palestinien... »

L'escalade meurtrière enclenchée est des plus inquiétante, des plus dangereuse.

Le nombre de morts déjà enregistré, et qui augmente chaque jour, dans la bande de Gaza, alors même que l'offensive israélienne annoncée n'avait pas encore commencée, laisse augurer l'ampleur du massacre annoncé.

LES BOMBARDEMENTS DOIVENT CESSER, UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT ET LA LEVEE DU BLOCUS CONTRE LA POPULATION DE GAZA, DECRETES.

Ce sont les premières conditions pour un retour à une négociation dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

C'est bien pourquoi, de plus en plus nombreuses, de plus en plus massives, en rassemblements et en manifestations, les populations, à travers le monde, en Europe, en France, l'exigent.

C'est pourquoi, l'ALAMPR est solidaire et soutient les initiatives qui portent toutes ces exigences.

Nous ne savons pas comment évoluera la situation d'ici le 11 novembre et dans quelles conditions se tiendra le rassemblement pacifiste du 11 novembre, mais nous savons que l'intérêt des travailleurs et des peuples commande :

IL FAUT STOPPER LA MARCHÉ A LA GUERRE !

La militarisation croissante de la société et de l'économie ne peut conduire qu'à la guerre

Ce vent de guerre n'a jamais soufflé aussi fort, en Europe, depuis 1933.

Les mêmes causes ont toujours produit les mêmes effets.

- La recherche des profits par les lobbys militaro-industriels.
- Quand la crise vient, quand les gouvernements sont haïs et rejetés par les populations, pour les Capitalistes et Impérialistes, la guerre est toujours la solution pour préserver leur pouvoir et leurs intérêts.
- L'Ukraine qui, selon les *Accords de Minsk* devait être une zone démilitarisée est devenue la zone la plus militarisée au monde.

ANATOLE FRANCE écrivait dans l'EDITORIAL DE L'HUMANITE DU 18 JANVIER 1922 :

« Ainsi ceux qui moururent dans cette guerre ne savent pourquoi ils mourraient. Il en est de même de toutes les guerres (...).

ON CROIT MOURIR POUR LA PATRIE, ON MEURT POUR DES INDUSTRIELS

La crise du **Capitalisme** a atteint un tel niveau que pour s'accorder un répit, il lui faut déboucher sur une économie de guerre généralisée.

- La guerre a d'ores et déjà commencé en Ukraine. Les guerres mondiales ont toujours commencé en Europe.
- Au Moyen-Orient : massacres, tueries, c'est la barbarie.

Jean Jaurès dans son dernier discours en France, à Vaise, quelques jours avant son assassinat, le 25 juillet 1914, nous rappelle la condition indispensable pour arrêter la guerre :

« Quoi qu'il en soit, citoyens, et je dis ces choses avec une sorte de désespoir, il n'y a plus, au moment où nous sommes menacés de meurtre et, de sauvagerie, qu'une chance pour le maintien de la paix et le salut de la civilisation, c'est que le prolétariat rassemble toutes ses forces qui comptent un grand nombre de frères, Français, Anglais, Allemands, Italiens, Russes et que nous demandions à ces milliers d'hommes de s'unir pour que le battement unanime de leurs cœurs écarte l'horrible cauchemar. »

Ce n'est qu'unis, rassemblés avec nos syndicats, que nous pourrons arrêter le déchainement barbare et enrayer cet engrenage vers la guerre.

En France, la militarisation croissante de la société, de l'économie, « l'adaptation de l'armée » à la situation nouvelle, la militarisation de l'Ecole, l'alignement sur l'OTAN, les budgets militaires en hausse exponentielle, 413 Milliards pour la seule Loi de Programmation Militaire : tous les ingrédients sont là, dans un contexte où l'Impérialisme français perd ses positions postcoloniales, les unes après les autres.

Il ne lui reste que la guerre pour tenter de reprendre des parts de marchés.

Nous ne savons pas dans quelle situation nous serons le 11 novembre. Mais nous savons que ce rassemblement pacifiste que nous organisons traditionnellement avec les syndicats et les associations pacifistes, se devra, cette année, d'être une contribution à la bataille pour :

NON A LA GUERRE, NON A TOUTES LES GUERRES

ARRET DES OPEX DE LA FRANCE - NON A LA MILITARISATION DE LA JEUNESSE - ABANDON DU SNU

ARRET DES BOMBARDEMENTS ET DES TUERIES EN UKRAINE !

ARRET DE TOUTES LES INGERENCES MILITAIRES, ECONOMIQUES ET POLITIQUES EN UKRAINE !

ARRET DES BOMBARDEMENT EN PALESTINE, CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT, LEVEE DU BLOCUS DE LA BANDE DE GAZA !

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES !

LA REHABILITATION COLLECTIVE ET REPUBLICAINE DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE DE LA GUERRE 1914-1918,

C'est-à-dire, pour que justice soit rendu à ceux qui pendant la première guerre mondiale voulaient que la boucherie s'arrête, à ceux qui hier ont dit Non pour pouvoir dire Non à la guerre aujourd'hui.

Et, affirmer que, aujourd'hui, comme hier, les guerres n'ont jamais résolu, mais toujours différé et même aggravé les problèmes à résoudre au prix du massacre de millions « **de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui eux se connaissent mais ne se massacrent pas** » (Paul Valéry):

LA PAIX EST L'AVENIR DES PEUPLES ! - et que LES PEUPLES DU MONDE ENTIER VEULENT LA PAIX !

Le Président, Xavier HYVERT.

RASSEMBLEMENT PACIFISTE

DU 11 NOVEMBRE 2023 A 15 HEURES

Au monument aux morts de Lyon, au Parc de la Tête d'Or, sur l'île du Souvenir

2 - Oui, pour préparer la guerre, il faut militariser, embrigader la Jeunesse.

Le SNU à l'Ecole, c'est la transformation de l'Ecole en Bataillons de la jeunesse qui a conduit à la Première Guerre mondiale, c'est la mise au pas de la jeunesse pour lui apprendre à obéir. Et si elle n'obéit pas, la répression policière est là pour la réprimer et la terroriser.

Et puis, il y a la loi « *Séparatisme* » qui impose quoi dire, quoi faire, quoi penser. On va même jusqu'à dire aux Jeunes comment s'habiller et de lui prohiber certains vêtements. La *Réaction*, en toute logique, demande le port de l'uniforme à l'Ecole. Pour faire la Guerre, il faut toujours porter l'uniforme.

Rappelons ce que disait Ferdinand Buisson, Président de la Libre Pensée et véritable père de l'Ecole laïque et de la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat : « *Habituer les enfants à se dire : un uniforme, c'est une livrée, et toute livrée est ignominieuse, celle du prêtre et celle du soldat, celle du magistrat et celle du laquais... Il faut chasser loin de l'esprit des enfants le Dieu des armées, le Dieu des Napoléons.* »

La loi « *Séparatisme* », c'est la mise en œuvre d'une idéologie d'Etat et toute idéologie d'Etat est totalitaire par essence.

**C'EST POURQUOI, LE 11 NOVEMBRE
NOUS DIRONS : OBLIGATOIRE OU PAS**



Ce dispositif vise à l'endoctrinement, à la mise au pas de la jeunesse pour lui apprendre à obéir, soulève l'indignation.

Le SNU s'adresse aux « jeunes français ». Si un jeune français doit faire le SNU et pas un jeune « non français », bien qu'ils étudient dans le même lycée, n'est-ce pas la preuve que l'on prépare les jeunes à la guerre contre les étrangers et que pour cela on « militarise » la jeunesse française ?

Il vise aussi, à travers l'embrigadement de toute une classe d'âge, à la mise à disposition d'une main d'œuvre à bas prix, taillable et corvéable à merci.

Là où la « Tournée expérience SNU » organisée par le gouvernement s'est installée, elle a rencontré la mobilisation des lycéens, avec leurs organisations et les syndicats ouvriers. Dans certaines villes, elle n'a pas pu s'installer :

« Après **NANTES** (voir Le village SNU peine à déployer son action de promotion. A Nantes, il a dû plier bagage), **CAEN** (voir A Caen aussi, le village SNU perturbé par les manifestants), **VERSAILLES** (voir A Versailles une nouvelle manifestation contre le SNU et des policiers à cheval), le forfait à **COLLEGIEN**, accompagné de la disparition de l'étape dans le planning ministériel (voir A Collégien, le Village SNU est annulé) et **PARIS** (voir A Paris aussi, le Village SNU perturbé), **VALENCIENNES** (voir A Valenciennes aussi le Village SNU cible de la protestation), **SAINT-QUENTIN** (voir Village SNU rime avec casseroles aussi à Saint-Quentin), **CHALONS EN CHAMPAGNE** (voir A Châlons-en-Champagne aussi le Village SNU suscite l'opposition), **STRASBOURG** (voir A Strasbourg les manifestations contre le Village SNU affirment l'opposition à la militarisation de la jeunesse et obtiennent sa non installation), **ÉPINAL** (voir A Épinal aussi, mobilisation contre le SNU) et **BEAUNE** en substitution de Dijon (voir Le village SNU renonce à s'installer à **DIJON** et choisit de venir à Beaune) le village SNU s'est installé le 26 mai place Ambroise-Courtois à **LYON**. Il y a retrouvé les manifestants, 350 selon les organisateurs, 200 selon la police, comme le rapporte Le Progrès qui explique que "une casserolade a perturbé l'événement toute la journée" sous des banderoles affichant « Non au SNU obligatoire », « Non à l'embrigadement de la jeunesse » alors que trois lycées ont vu leur fonctionnement perturbé » **Source** : **Alternatives Economiques** du 26/05/2023

800 000 jeunes devaient, chaque année, se retrouver pour soi-disant apprendre la « citoyenneté », expérimenter la « mixité sociale » dans un processus « d'homogénéisation de la jeunesse. »

« 32 000 jeunes ont, en 2022, participé au service national universel, sur la base du volontariat. » **France Info** –
Publié le 26/03/2023.



Les volontaires au SNU lors de la journée Raid nature, dimanche dernier. Au programme : biathlon, course d'orientation, slackline, sciage, construction de cairns, levées de poids sur poulie, course en sac... Photo Progrès /Michel TAFFIN

Fort heureusement, devant le refus de la jeunesse de se laisser embrigader, il semble que ce dispositif ait du « plomb dans l'aile ».



Pour aider à la mise en place de ce dispositif qui peine à se développer, les établissements scolaires sont fortement invités à multiplier les partenariats avec l'armée la police ou des associations dirigées par d'anciens militaires ou policiers ; des classes dite « Classe de défense sont créées.

Un nombre important de "classes de défense", ou "d'ateliers de défense" se mettent en place dans de nombreux collèges du pays.

Ces faits sont d'autant plus inquiétants que **le gouvernement a, de nouveau, manifesté son intention de rendre obligatoire le S.N.U., dont les périodes seraient organisées sur le temps scolaire en fin d'année.**

Dans tel collège un commissaire aux armées et un lieutenant sont présents pour parler des métiers et des valeurs de l'armée. Pour des élèves de 4eme, des sorties sont prévues : une levée de drapeau, la cérémonie du 11 novembre, la visite d'un camp militaire, etc. Dans un autre département, organisation d'un rallye "défense-citoyenneté" avec la délégation militaire départementale qui regroupera plus de 200 collégiens. On pourrait multiplier les exemples...

Souvent, on présente les choses en relation avec la visite des lieux de mémoire. Pourquoi un encadrement militaire pour visiter les plages du débarquement ? Un professeur d'histoire ne peut-il remplir cette tâche ?

Comment ne pas être révolté qu'à l'heure où la suppression de postes dans l'Education Nationale a provoqué dès la rentrée des situations difficiles dans de nombreux établissements scolaires, les sommes prévues – selon un rapport sénatorial de 2017 – pour le S.N.U. sont de 6 milliards d'euros par an (pour 2 semaines, cela coûterait 2100€ par élève alors qu'une année scolaire coûte en moyenne 8400€ pour 36 semaines !). Cette somme serait bien utile à l'Education Nationale !

« Le dispositif Prox' »

Des journées sportives et citoyennes encadrées par des policiers bénévoles

Le rapprochement police / population, un enjeu majeur

Le climat dans certains quartiers en France tend à se crispier. Les rapports entre les forces de l'ordre et une partie de la population, plus particulièrement les jeunes, sont régulièrement mis à mal par une méconnaissance réciproque. Ainsi une frange de la population considère rarement la police comme une protection. Chaque intervention de police est considérée comme une agression et une intrusion dans leur quartier. Cette méconnaissance ne fait qu'amplifier l'incompréhension grandissante entre les deux parties. Les policiers de l'association Raid Aventure Organisation œuvrent bénévolement, à travers leur dispositif Prox', en organisant au cœur des quartiers, des moments privilégiés de rencontre entre les policiers et les jeunes. Policiers et jeunes ont une occasion de dialoguer ensemble, répondre aux interrogations réciproques, et ainsi lever les malentendus. ... »



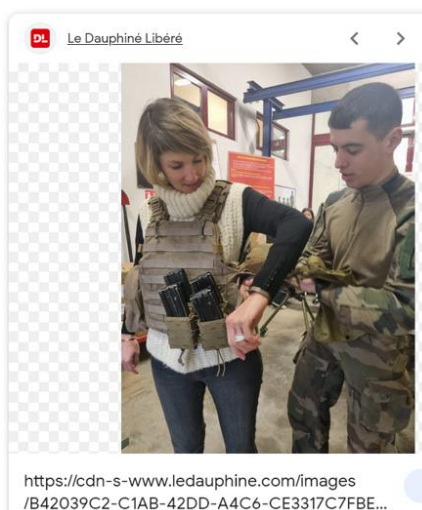
L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE EST LAÏQUE.

POUR PERMETTRE L'ACCOMPLISSEMENT SEREIN DE L'INSTRUCTION, IL N'Y A DE PLACE NI POUR LE PROSELYTISME RELIGIEUX, NI POUR LA PROPAGANDE ATHEE. DE LA MEME FAÇON, IL N'Y A PAS PLACE POUR LA PROPAGANDE MILITAIRE, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT !

L'Ecole doit être un lieu où l'on enseigne, où l'on transmet des connaissances. L'Ecole, pour contribuer au développement de futur(e)s citoyen(ne)s, se doit de développer l'esprit critique permettant une autonomie de jugement, pas d'embrigader. Elle ne doit ni soumettre, ni formater.

L'Ecole ne peut être un chantier de jeunesse, ni une école des cadets. Son but ne peut être en aucun cas de préparer la jeune génération dès le collège à la guerre.

L'ARMEE HORS DE L'ECOLE !



TOUS UNIS, POUR L'ABROGATION DU SNU

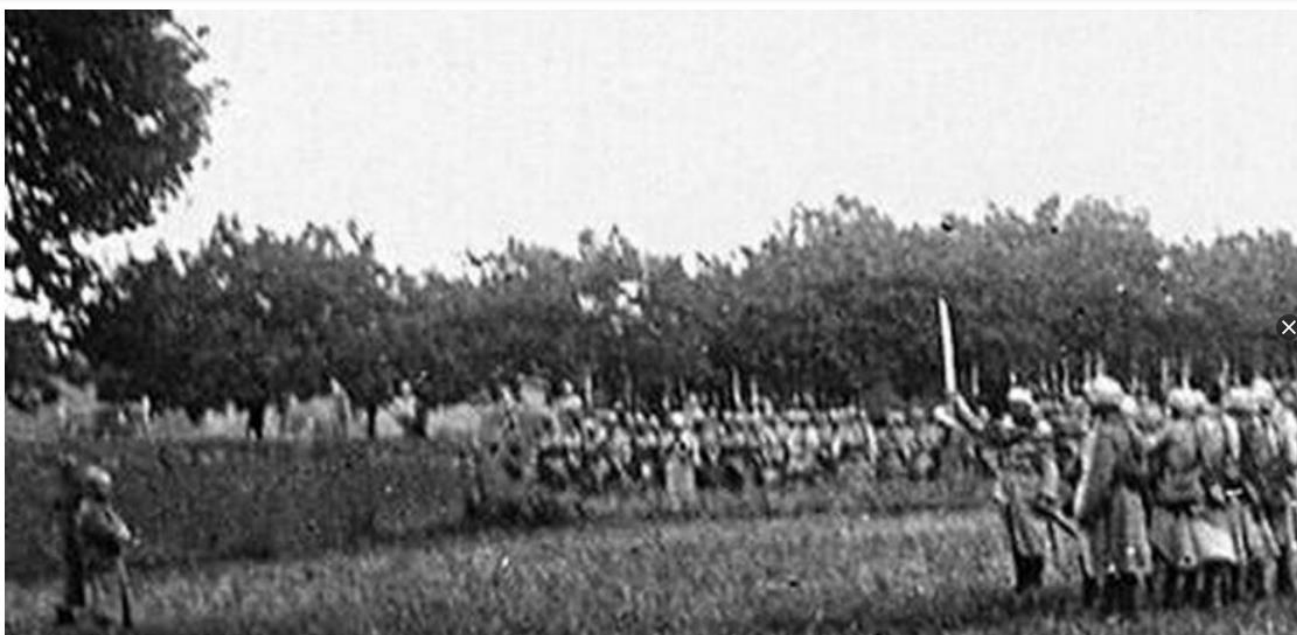
OUTIL DE MILITARISATION

ET DE PREPARATION DES ESPRITS, DE LA JEUNESSE, A LA GUERRE

L'année scolaire ne soit en aucun cas être amputée de 2 semaines.

Suppression des "classes de défense" ou "ateliers de défense" dans les collèges, que les élèves ou leurs enseignants soient ou non volontaires.

mardi 15 novembre 2022, Saint Albert



Un document anonyme, l'unique / photo d'exécution. La description de la mise en scène de l'exécution de Dédébat que M. Lasseube retrouvé dans les archives militaires.

UN DOCUMENT ANONYME, LA SEULE PHOTO CONNUE A CE JOUR D'EXECUTION D'UN FUSILLE POUR L'EXEMPLE

OFFENSIVE SUR LE FRONT DE NOTRE DAME DE LORETTE A ALABIN-SAIN-T-NAZAIRE (PAS DE CALAIS) - 15 AVRIL 1915



Offensive sur le front de Notre-Dame-de-Lorette, à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), le 15 avril 1915. (AFP)

Ariane Nicolas France Télévisions Mis à jour le 11/11/2013 publié le 11/11/2013 sur le site FranceInfo. La première guerre mondiale en 19 dates-clés

Feu le Général André BACH a démontré que (Voir « *Fusillés pour l'exemple 1914-1915* » (Tallandier Editions, 2003 et « *Justice militaire 1915-1916* » – Vendémiaire 2013) : « ***A la terreur engendrée par les combats, l'état-major opposa la terreur de l'exécution pour abandon de poste devant l'ennemi*** ».

3 – JUSQU'À LA VICTOIRE LA BATAILLE POUR LA REHABILITATION DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE CONTINUE

C'est parce que fidèle à ce combat pacifiste internationaliste que l'Association Laïque des Amis des Monuments Pacifistes du Rhône, avec la Libre Pensée et, avec beaucoup d'autres à leurs côtés, agissent pour la Réhabilitation des 639 Fusillés pour l'exemple de 1914-1918.

**NOUS VOULONS REHABILITER CEUX QUI, HIER, ONT DIT *NON*,
POUR POUVOIR DIRE NON A LA GUERRE, AUJOURD'HUI.**

Nous nous sommes appuyés sur la prise de positions pour cette Réhabilitation de 2 000 Communes, 31 Conseils départementaux et 6 Conseils régionaux.

Nous avons obtenu une première victoire par le vote à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi, à l'initiative du Groupe parlementaire de la France insoumise, mais le Sénat a refusé ensuite.

Nous recommencerons sans cesse jusqu'à la victoire.

Nous avons bon espoir que le Groupe parlementaire Europe-Ecologie-les-Verts redépose cette proposition de loi pour qu'elle soit à nouveau soumise au vote du Palais-Bourbon.

Quand cela sera fait, nous appellerons tous les partisans de la Justice à démarcher les Députés pour qu'ils votent à nouveau cette proposition de loi.

En effet, Le 13 janvier 2022, l'Assemblée nationale adoptait la proposition de loi N° 4636 de Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale présentée par, le député FRANCE INSOUMISE, Bastien LACHAUD (voir la lettre de liaison n° 2022-2 du 14 janvier 2022 de notre association)

Le 2 février 2023, le Sénat débattait et votait sur la même proposition de loi, sur un texte identique à celui soumis aux députés.

Son adoption par les Sénateurs aurait signifié la réhabilitation définitive par le République des 639 soldats abattus par des balles françaises « *pour désobéissance militaire* ».

**Mais, le 2 février 2023, UNE MAJORITE DE SENATEURS REFUSE
LA REHABILITATION DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE DE LA PREMIERE MONDIALE. HONTE A EUX !**

Scrutin n°122 sur l'article 1^{er} de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à réhabiliter les militaires « fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre Mondiale

Nombre de votants	342
Suffrages exprimés	331
Pour	113
Contre	218

Le Sénat n'a pas adopté

La proposition de loi s'appuyait pourtant sur des données, contestées par aucun sénateur, ni par Madame **Patricia Mirallès** actuelle Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants qui s'est battue contre la proposition pendant toute la séance, **publiées le Secrétariat d'Etat aux Anciens combattants par communiqué du vendredi 24/10/2014 :**

« Les chiffres concernant les fusillés pour désobéissance militaire ont été confirmés et sont donc désormais établis pour l'ensemble des condamnations documentées dans les archives de la justice militaire, qui sont aujourd'hui librement communicables. »

- « Fusillés pour désobéissance militaire documentés dans les archives des conseils de guerre = 563
- Fusillés pour désobéissance militaire (de manière attestée) après jugement documentés par d'autres sources (dont les fichiers des morts pour la France et les archives des unités et états-majors) = 49
- Fusillés sans jugement pour désobéissance militaire documentés par les archives militaires = 27 »

Total des fusillés pour l'exemple pour désobéissance militaire, selon le Secrétariat aux Anciens combattants = 639

Par une combine procédurale, la majorité *Les Républicains*, avec le soutien visible de la Macronie, a imposé le scrutin public qui interdit aux Sénatrices et Sénateurs de voter librement en conscience. En effet, dans le cas d'un scrutin public, ce sont les Groupes parlementaires qui décident du scrutin !

Dans notre lettre de liaison n°2022-2 du 14 janvier 2022 nous posons la question :

« QUEL SENATEUR DECIDERA DE S'OPPOSER A L'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI QUI REHABILITE LES FUSILLES POUR DESOBEISSANCE MILITAIRE CONDAMNES A MORT PAR DES TRIBUNAUX D'EXCEPTION, APRES UNE PARODIE DE JUSTICE ? »

Nous avons indiqué (Lettre de liaison n° 2022-2 du 14/q1/2022) que nous ne manquerons pas de faire savoir publiquement qui a voté contre : il faut que les citoyennes et les citoyens sachent qui a le sang des Fusillés sur les mains. Vous trouverez, ci-dessous le résultat du scrutin.

RESULTAT DETAILLE DU SCRUTIN (Source Sénat) QUI A VOTE « POUR », « CONTRE », QUI S'EST ABSTENU ?

Analyse par groupes politiques

Groupe Les Républicains (145)

- Pour : 3 - M. Alain HOUPERT, Mme ELSE JOSEPH, M. Marc LAMENIE
- Contre : 138
- Abstentions : 2 - Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Bruno ROJOUAN
- N'ont pas pris part au vote : 2 - M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, Mme Pascale GRUNY, Présidente de séance

Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (64) : Pour : 64

Groupe Union Centriste (57)

- Pour : 3 - MM. Olivier Cadic, Alain Cazabonne, Vincent Delahaye
- Contre : 52
- Abstentions : 2 - Mmes Brigitte DEVESA, Sylvie VERMEILLET

Groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (24)

- Pour : 1 - M. Bernard BUIS
- Contre : 23

Groupe communiste républicain citoyen et écologiste (15) : Pour : 15

Groupe Les Indépendants - République et Territoires (14)

- Pour : 4 - MM. Joël GUERRIAU, Pierre MEDEVILLE, Franck MENONVILLE, Pierre-Jean VERZELEN

- Contre : 5
- Abstentions : 4 - MM. Daniel CHASSEING, Jean-Louis LAGOURGUE, Claude MALHURET, Mme Colette MELOT
- N'a pas pris part au vote : 1 - M. Alain MARC

Groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen (14)

- Pour : 11
- Abstentions : 3 : Mme Nathalie DELATTRE, MM. Bernard FIALAIRE, Jean-Noël GUERINI

Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires (12) : Pour : 12

Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (3).

- N'ont pas pris part au vote : 3 - Mme Esther BENBASSA, MM. Jean Louis MASSON, Stéphane RAVIER

Pour notre département, sur 7 sénateurs :

Trois ont voté pour Merci à eux

- Gilbert-Luc DEVINAZ, Membre du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
- DOSSUS Thomas, Membre du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires
- PONCET MONGE Raymonde, Membre du groupe Écologiste - Solidarité et Territoire

Trois ont voté contre :

- BLANC Étienne, Membre du groupe Les Républicains
- BUFFET François-Noël, Membre du groupe Les Républicains
- DI FOLCO Catherine, Apparentée au groupe Les Républicains

Un s'est abstenu : FIALAIRE Bernard, Membre du groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen

Pour une information plus complète vous trouverez ci-dessous

Un lien avec le site de la Fédération Nationale

[Fusillés pour l'exemple au Sénat : Quand la Droite se couche devant le macronisme ! – FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE \(fnlp.fr\)](https://www.fnlp.fr/actualites/fusilles-pour-l-exemple-au-senat-when-the-right-lies-down-before-the-macronism-!-federation-nationale-de-la-libre-pensee-fnlp.fr)

Le lien avec un communiqué du rapporteur de la loi, le député LFI Bastien Lachaud « Ils ne pourront jamais tuer leur mémoire »

<https://bastienlachaud.fr/2023/02/02/rehabilitation-des-fusilles-pour-lexemple-de-la-premiere-guerre-mondiale-le-combat-continue/>

Vous pouvez également prendre connaissance du début de la discussion au Sénat ici :

http://www.senat.fr/cra/s20230202/s20230202_3.html#par_265

Et la suite ici : http://www.senat.fr/cra/s20230202/s20230202_6.html#par_296

Qu'est-ce que l'A.L.A.M.P.R. ?

L'ASSOCIATION LAÏQUE DES AMIS DES MONUMENTS PACIFISTES DU RHONE est une association loi 1901 fondée 2011. Elle est la continuatrice de l'ASSOCIATION LAÏQUE DES AMIS DES MONUMENTS PACIFISTES DE DARDILLY ET VILLIE-MORGON, elle-même fondée le 18 juin 1994.

Son but est défini par l'article 2 de ses statuts *« L'Association Laïque des Amis des Monuments Pacifistes du Rhône a pour but de perpétuer le message de paix et concorde entre les peuples par le refus de la guerre et par la propagation de l'internationalisme, symboles personnifiés, à ce jour, par les monuments aux morts de Dardilly, de Villié-Morgon, de Saint Appolinaire et de Tarare. ... Ces actions se feront en commun accord avec la fédération départementale de Libre Pensée du Rhône. »*

Comme le définit l'article 6 de ses statuts : *« Peuvent et sont invités à faire partie de l'association tous les citoyens et citoyennes sincèrement attachés, à la paix, à la liberté, à la République, à la démocratie et à la laïcité sans distinction de nationalité, dans le respect des opinions de chacun, à condition d'être âgé de plus de 3*

L'Association des Amis des Monuments Pacifistes du Rhône est affiliée à la Fédération Nationale des Associations laïques des Amis des Monuments pacifistes, Républicains et Anticléricaux.

Contact : alampr@orange.fr .



ADHEREZ

A L'ASSOCIATION LAÏQUE DES AMIS DES MONUMENTS PACIFISTES DU RHONE

BULLETIN D'ADHESION 2023

À l'Association Laïque des Amis des Monuments pacifistes du Rhône

A retourner, avec votre chèque de cotisation (10€ pour 2023) au :

*Trésorier de l'Association Laïque des Monuments Pacifistes du Rhône
Monsieur AVRIL Jean-Paul, 33, rue du Belvédère 69210 L'ARRESLE)*

(Contact : alampr@orange.fr)

Mais bien sûr, en plus de votre adhésion, toute contribution de soutien est la bienvenue.

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
TELEPHONE : ADRESSEMAIL :

Chèque à l'ordre de : Association Laïque des Amis des Monuments Pacifistes du Rhône

